

**Initiative Montpellier Pic Saint-Loup,  
1<sup>er</sup> réseau associatif de financement  
et d'accompagnement des créateurs,  
repreneurs et développeurs d'entreprise**

Faire de l'entrepreneuriat  
une **RÉALITÉ** accessible  
à toutes et tous !

Entreprendre est une  
**AVENTURE** qui se prépare  
et se finance.

L'isolement est  
le pire ennemi  
de **L'ENTREPRENEUR**.

Le parrainage stimule  
**LA CONFIANCE** en soi de  
l'entrepreneur.

Transformer les  
demandeurs d'emploi  
en créateurs d'**EMPLOIS**  
**DURABLES** dynamise  
l'économie des territoires.

La capacité  
entrepreneuriale existe  
**PARTOUT**, des quartiers  
prioritaires aux territoires  
ruraux fragiles.

L'ouverture au  
réseau local est un levier  
de **RÉUSSITE** pour  
l'entrepreneur.

Le soutien à l'amorçage  
des **START-UP** participe à  
la création des emplois  
de demain.

Diffuser le concept  
initiative à l'international  
est moteur de **COOPÉRATION**  
économique et territorial.

Le développement écono-  
mique est une affaire de  
**RELATIONS HUMAINES** et  
de confiance.



SE RAPPROCHER DIRECTEMENT DE L'ASSOCIATION  
INITIATIVE MONTPELLIER PIC SAINT-LOUP



04 99 51 53 11



[pfil@initiative-montpellier-picsaintloup.fr](mailto:pfil@initiative-montpellier-picsaintloup.fr)



ENTRER EN CONTACT AVEC LA DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP



04 67 55 17 00



[economie@ccgpsl.fr](mailto:economie@ccgpsl.fr)

CONTACTER VOS AUTRES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault  
...

# RELANCE TA BOÎTE !

FONDS DE RELANCE POUR LES  
ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU GRAND PIC SAINT-LOUP



[www.grandpicsaintloup.fr](http://www.grandpicsaintloup.fr)  
[www.initiative-montpellier-picsaintloup.fr](http://www.initiative-montpellier-picsaintloup.fr)

**Initiative** montpellier  
Un réseau. Un esprit pic saint loup



## ✓ DISPOSITIF

Soucieuse du redémarrage de l'économie locale après le confinement, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un dispositif d'accompagnement complémentaire au Fonds L'OCCAL de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée.

**Elle en a confié la gestion à son partenaire : Initiative Montpellier Pic Saint-Loup (IMPSL).**

## ✓ OBJECTIF

Soutenir les entreprises du Grand Pic Saint-Loup ayant un besoin immédiat de trésorerie pour relancer leur activité :

- > Besoin en Fonds de Roulement
- > Financement de stock
- > Aménagements liés à la prévention sanitaire...

## ✓ NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les gérants des entreprises peuvent bénéficier d'une **Avance Remboursable de 2 000 à 15 000 € :**

- > 2 000 à 8 000 € pour les entreprises de 0 à 3 salariés
- > 2 000 à 15 000 € pour les entreprises à partir de 4 salariés

## ✓ ACTIVITÉS CIBLÉES

Priorisation est donnée aux :

- > TPE-PME touristiques (restauration, hôtellerie, hébergements professionnels, activités de loisirs, activités événementielles ...)
- > Commerces de proximité
- > Artisanat de proximité...

## ✓ ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Sont éligibles, les entreprises pour lesquelles les soutiens privés et publics à la trésorerie se sont avérés insuffisants.

**Une priorité sera donnée aux entreprises :**

- > n'ayant pas bénéficié d'aides directes en trésorerie par ailleurs (PGE, Prêt Rebond ...),
- > dont le poids des charges d'exploitations et financières est important (cf charges fixes ...),
- > ayant subi une perte d'activité de plus de 20% à 40% en moyenne sur les mois de mars / avril / mai comparés à la même période de l'année N-1.



## ✓ CONSTITUTION DU DOSSIER

Dossier simple et rapide à remplir contenant :

- > Imprimé type à compléter
- > Documents justifiant de la perte d'exploitation (documents comptables si possible)
- > Avis d'imposition
- > Copie des 3 derniers relevés de compte personnel et de l'entreprise
- > Déclaration sur l'Honneur de l'exactitude des renseignements

## ✓ PROCÉDURE

Les permanents d'IMPSL instruiront votre dossier.

Une décision d'octroi de l'Avance Remboursable sera prise par un Comité d'Agrément.

Cette décision vous sera communiquée par les permanents d'IMPSL.

## ✓ DÉLAIS

**Dépôt des dossiers avant le 31 décembre 2020.**

Décision rapide une fois le dossier déclaré complet.

## ✓ SUIVI RENFORCÉ DES BÉNÉFICIAIRES

- > Mise en place d'une stratégie de gestion
- > Modules de formation courte (2h) gratuits assurés par IMPSL
- > Mise en place d'un tableau de bord

